

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

Secrétariat Général

Direction de la Politique de la Ville

CCAPH/Interne : 4185

N° 2023/135

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Présentation du rapport 2022 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 rapport 2022

La ville de Nouméa, par délibération n° 2009/142 du 10 mars 2009, a créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) conformément à l'article L. 126-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

La CCAPH est un dispositif de mise en commun des informations et des actions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap sur la commune dont elle a la charge géographique.

Elle a pour mission principale de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et peut émettre toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

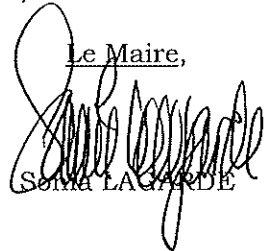
Le rapport des actions engagées par la Ville sur l'année 2022 a été validé par les membres de la commission réunis en séance plénière le 27 juin 2023.

En application du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il doit être présenté au conseil municipal.

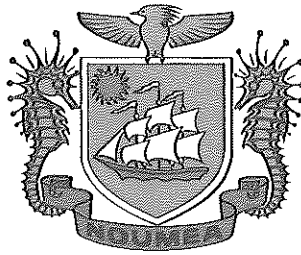
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 août 2023

Le Maire,


SONIA LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

D. 2023/1236 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Christine BELLET
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
	M.	Warren NAXUE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SAKOUMORI
DATE DE CONVOCAATION	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christiane SARIDJAN
07.09.2023	Mme	Pascale SERVENT	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Michel FONGUE	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
07.09.2023	M.	Philippe BLAISE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Naïa WATEOU	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Kimberley BARONI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc LE LEIZOUR
			Mme	Janine BAJON	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
			Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	37	M.	Luc BRUN	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de votants (13 procurations)	:	50	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Joseph BOANEMOA
			M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER
			Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

SORTIE DE :

M. Nicolas BRIGNONE

DELIBERATION N°2023 / 1236

portant approbation du rapport 2022 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **13 SEP. 2023**

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L. 126-2,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2009/142 du 10 mars 2009 portant création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

VU la note explicative de synthèse n° 2023/135 du 23 août 2023,

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) entendue en séance plénière du 27 juin 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2022 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **13 SEP. 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 SEP. 2023**

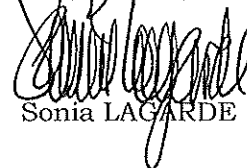
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
DF (dont TPS)	- 2
DPV (CCAPH)	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

18 SEP. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION RAPPORT 2022 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Date de transmission de l'acte : 15/09/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2023

Numéro de l'acte : 2023-1236 ([voir l'acte associé](#))

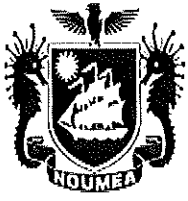
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230913-2023-1236-DE

Date de décision : 13/09/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes



Ville de
NOUMÉA

**COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES
HANDICAPEES**

RAPPORT

Année 2022

Présentation en séance plénière
le 27 juin 2023

Table des matières

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	3
TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ..	5
SOUS-COMMISSION VIE SOCIALE.....	6
Les actions menées par la Direction de la Culture du Patrimoine et du Rayonnement	7
Les actions menées par la Direction de la Vie citoyenne éducative et sportive (DVCES)	9
Les actions menées par la Direction Politique de la Ville	10
Les actions menées par le CCAS.....	11
SOUS-COMMISSION HANDICAP VOIRIE TRANSPORT	12
Diagnostic de l'accessibilité du parc Georges Brunelet.....	12
Les travaux réalisés par la direction de l'espace public pour un montant de 265 430 000 frs	12
SOUS-COMMISSION CADRE BATI ET LOGEMENT	14
INFORMATION SUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE LA VILLE DE NOUMEA	15

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel des missions de la commission communale

En vertu de l'article L. 126-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, le conseil municipal a créé, par délibération n° 2009/142 du 10 mars 2009, la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH). Elle est composée d'élus, d'associations représentant les personnes handicapées, d'associations d'usagers des espaces et bâtiments publics et de personnes qualifiées.

Cette commission a pour missions principales de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et qui est transmis au Haut-commissaire de la République, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au président de l'assemblée de la province Sud ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Organisation de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

L'action municipale se mesure dans les secteurs d'intervention de ses trois sous-commissions :

- ▶ Vie sociale,
- ▶ Handicap, voirie et transport
- ▶ Cadre bâti et logement.

Par arrêté n° 2020/2921 du 26 octobre 2020, le Maire de la Ville de Nouméa a fixé la composition de la CCAPH à dix-huit (18) membres répartis comme suit :

Élus désignés :	Madame Chantal BOUYE, 2 ^{ème} adjointe au Maire, chargée de la démocratie participative, de la cohésion sociale et du handicap Madame Charlotte THAIWE, conseillère municipale, vice-présidente Madame Stéphanie PAIMAN, conseillère municipale Madame Laurie HUMUNI, conseillère municipale Monsieur Bruno CAPY, conseiller municipal Monsieur Patrick SAKOUMORI, conseiller municipal
Membres extérieurs (un représentant des organismes suivants) :	Mouvement pour une Calédonie Inclusive Collectif Handicaps Ligue Calédonienne de Sport Adapté et Handisport Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants Association Accompagnement vers l'Autonomie Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Intellectuelles Association des diabétiques de Nouvelle-Calédonie

Personnes qualifiées :	Monsieur Nicolas BRIGNONE, sportif de haut-niveau Monsieur Luc BRUN, médecin
Partenaires :	Madame Valérie LECLERC, directrice du Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS)

La Commission présente un bilan qualitatif et quantitatif montrant sa contribution à des travaux d'aménagement et sa prise en compte de la problématique d'accessibilité à toutes les catégories de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, du fait de l'âge ou d'un incident passager de la vie.

TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées s'est réunie :

25/01/2022
SC Vie Sociale

16/06/2022
SC Cadre Bâti et
Logement

25/10/2022
SC Cadre Bâti et
Logement

24/05/2022
Séance plénière

12/08/2022 SC
Handicap Voirie
Transport

Les sujets traités en séance plénière

Validation du bilan des actions réalisées en 2021

Les sujets traités en sous-commission

Vie Sociale :

Visite sur site « un Été à Nouméa » au parc municipal de Rivière-Salée

Cadre bâti et logement :

Diagnostic accessibilité maison des associations bâtiment B

Projet HINCLUSIF - Direction de l'Emploi et du Logement

Handicap, voirie et transport :

Diagnostic de l'accessibilité du parc Georges Brunelet

Les sujets traités en groupe de travail

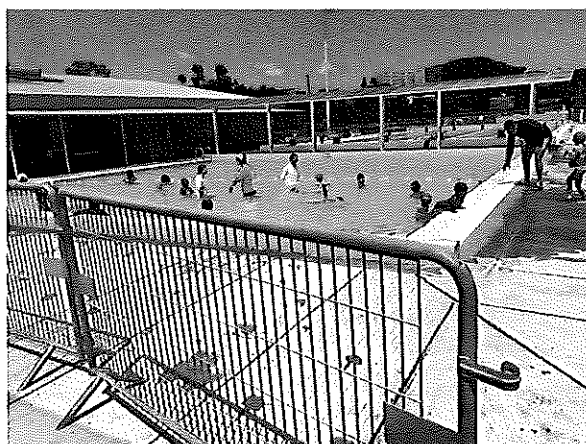
Projet rampe d'accès PMR de la promenade de l'Anse-Vata

Présentation du projet par M. Laurent GAVIN et Mme Léa SPERANDIO de la direction de l'espace public

Projet boîte à idées

SOUS-COMMISSION VIE SOCIALE

Visite sur site « un Été à Nouméa » au parc municipal de Rivière-Salée



En raison des pluies, une partie du site n'était pas accessible. Un revêtement en gravier a été installé le lendemain.

Les actions menées par la Direction de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement

Patrimoine

Grall

1ère application en Europe à être accessible à tous types de handicap selon la norme européenne En301549. Le guidage et la lecture audio permettent à tous types de handicap de prendre connaissance du contenu de l'application.

2 parcours géolocalisant des lieux patrimoniaux ont été lancés (Art et divertissement du centre-ville, d'hier et d'aujourd'hui et Histoire du pénitencier de l'île Nou)

D'autres parcours viendront enrichir cette offre en 2023.

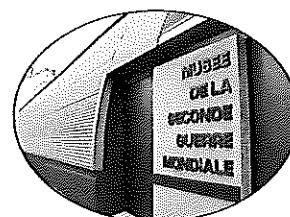
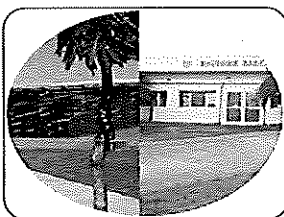
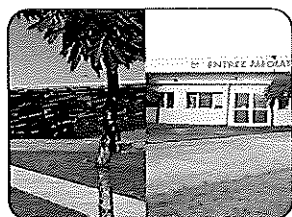


L'accueil



Les agents de la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement assurant l'accueil ont suivi une formation d'initiation à la langue des signes française (LSF) permettant d'accueillir le public sourd et malentendant dans de bonnes conditions.

Les 7 structures culturelles accessibles

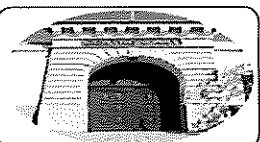


Nombreux documents pour le public déficient visuel et auditif
Les Ressources Numériques :
via internet 7/7 jours et 24h/24h (toutApprendre et Bibliovox)

Deux jeudis par mois, la médiation
« Et si on partageait » pour des séances de conte, des lectures à voix haute, un spectacle théâtre, marionnettes, une projection

Les outils mis à disposition
2 visio guides en LSF et 21 audioguides pouvant être utilisés par les personnes malvoyantes sont disponibles

Les visites guidées adaptées



L'accès est gratuit pour les titulaires des cartes CRHD et CEJH au Centre d'Art, Musée de la Seconde Guerre Mondiale, Musée de la ville de Nouméa

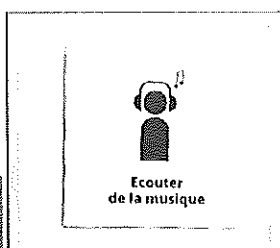
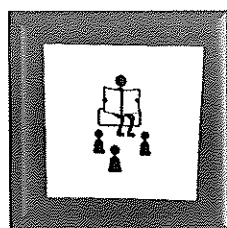


Maison Higginson : l'architecture de la structure ne permettant pas un accès direct, en période d'exposition, afin de garantir un accès au public à mobilité réduite, un agent sur site s'occupe d'ouvrir le portail électrique et dirige les visiteurs vers une porte équipée d'une petite rampe.



Les ateliers du Faubourg : le prix de la location des salles est adapté en cas de cours gratuits et à destination du public handicapé. Seule une participation à hauteur de 2.500 XPF par mois est payée par rapport aux frais de gardiennage, eau, électricité et ménage.

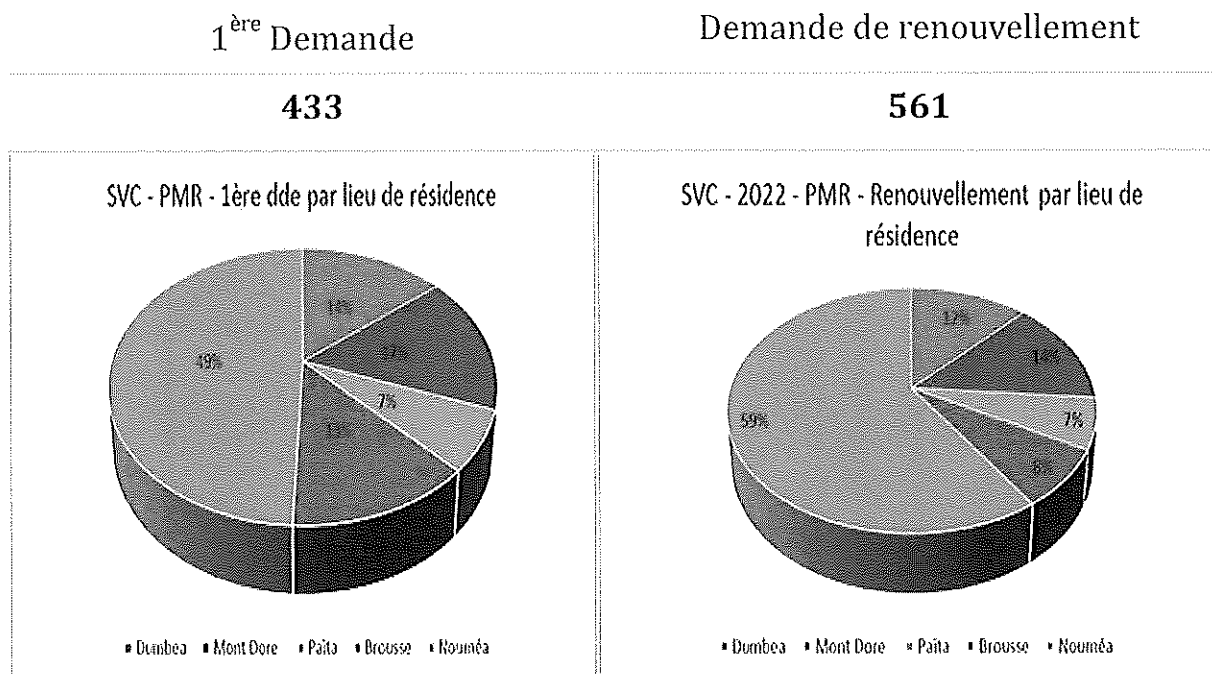
La signalétique inclusive



La formation d'initiation à la langue des signes française d'agents d'accueil permettant d'accueillir le public sourd et malentendant dans de bonnes conditions dans les médiathèques, Musées de la Ville et de la 2nde Guerre Mondiale.

Les actions menées par la Direction de la Vie citoyenne, éducative et sportive (DVCES)

Nombre de cartes de stationnement délivrées par la Ville en 2022 :



Animations sportives

- Intégration des jeunes de l'Institut médicoéducatif (IME) durant une matinée sur les animations vacances proposées par nos éducateurs sportifs. Mixité avec les jeunes participants du programme Sport Action.
- Mise à disposition de matériels sportifs auprès de l'IME pour la réalisation de leur journée récréative.
- Réalisation d'un projet par un stagiaire et un éducateur du SMS en partenariat avec le Centre de Soins de Suite et de Réadaptation (CSSR), le samedi 10 septembre.

Rappel : Mise à disposition des Tiralos

Utilisation directement au centre aquatique de Nouméa (CAN) par les associations et organismes (CHT, Foyer REZNIK,...).

Pour en bénéficier hors le CAN, il faut prendre l'attache de Didier HUBERT, chef de section piscine /
Tél : 23 02 82

@ : didier.hubert@ville-noumea.nc

Une remise du matériel contre signature peut être envisagée pour une association (voire un privé sous réserve de validation).

Les actions menées par la Direction de la politique de la Ville

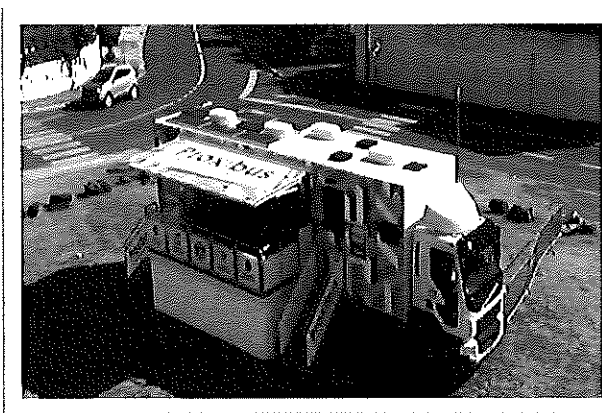
Les animations



Inclusion de tous les publics lors des animations



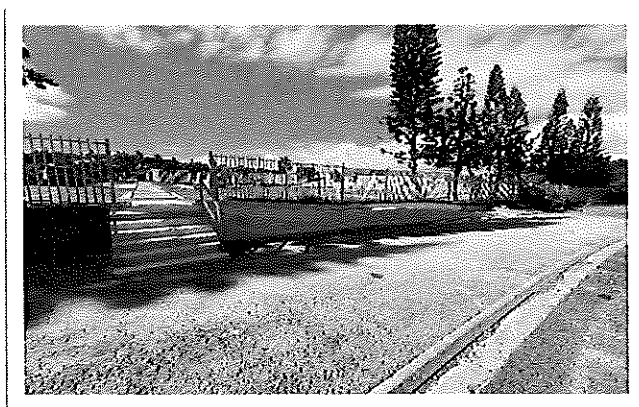
Proxibus



Le Proxibus est davantage identifié comme **une structure accessible et adaptée** à tout public et est équipé d'un élévateur PMR

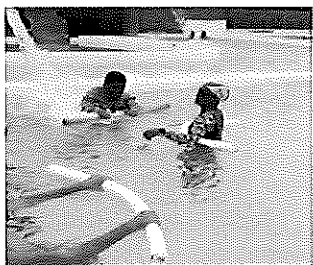
En 2022, 21 personnes en situation PMR ont été accueillies

Démocratie participative



Finalisation de l'accès PMR depuis la résidence de Magenta jusqu'à l'OPT (Atelier de la démarche collaborative sur Magenta)

Les actions menées par le CCAS



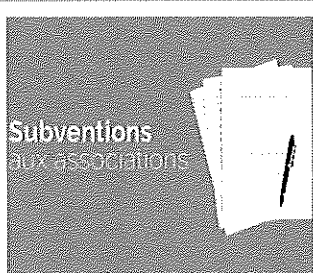
Les activités hebdomadaires



Les après-midis dansants



La 20^{ème} année de l'appel à projets handicaps



L'enveloppe budgétaire
de 5 900 000 frs



Les activités à la
Maison de la Famille



Les aides sociales
38 599 000 frs

Le mercredi : Paroles de familles

En soirée : de 18h à 19h30: Présentation d'une œuvre artistique et échange convivial pour aborder différents évènements qui touchent le quotidien des familles. **Entrée libre.**

Mercredi 15 juin 2022 : « Quand la famille fait face au handicap ou à la maladie »

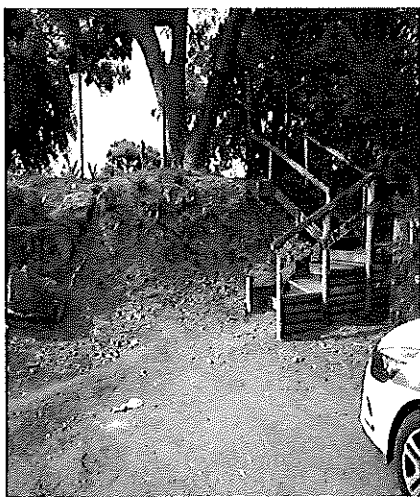
Les activités intergénérationnelles qui rassemblent les personnes âgées de la résidence pour personnes âgées (RPA) les Cerisiers Bleus et l'ACH + les ados de la maison de la famille (MDF), tous les derniers mercredis du mois.

Le projet intergénérationnel a permis de travailler avec les associations du Handicap et il s'est finalisé par la tenue d'un stand à la Journée Extra Ordinaire 2022.

SOUS-COMMISSION HANDICAP VOIRIE TRANSPORT

Diagnostic de l'accessibilité du parc Georges Brunelet

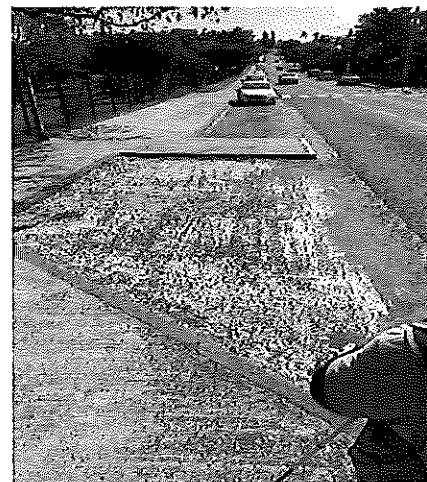
Suite à la demande d'une conseillère des quartiers Sud afin de rendre accessible l'entrée du parc G. Brunelet, entrée via la rue Albert Dehay :



Réalisation d'un nouvel escalier



Une amélioration est possible, une bande de peinture blanche aux extrémités tout le long du cheminement sur les 2 bords



Réaménagement de la place de stationnement PMR ainsi que le « bateau »

Les travaux réalisés par la direction de l'espace public pour un montant de 265 430 000 frs

Réalisation d'aménagements de trottoirs aux normes PMR (dévers, revêtement dalle 40x40 ou béton désactivé, largeur libre 1,4m mini, rampe avec bande podotactile pour traversées de chaussée...) réceptionnés en 2022 :

- Trottoirs au centre-ville (compris trottoir Victoire entre rues Guégan et Sébastopol côté nord) :
 - Surface : 4 070 m²
 - Longueur : 1 260 ml
 - Coût : 200MF
- Trottoirs route du port Despointes phase 2 entre rues Marmoiton et Faidherbe :
 - Surface : 2 575 m²
 - Linéaire : 1 230 ml
 - Coût : 44MF



Réalisation d'un plateau surélevé :

- Plateau surélevé pour faciliter la traversée des piétons et PMR au carrefour route du port Despointes/rue Faidherbe
 - Coût : 4,7MF

Travaux lancés en 2022 avec actions sur l'accessibilité (aménagement de trottoirs, création de plateaux en traversée de chaussée) :

- Réaménagement de la promenade Roger Laroque,
- Réaménagement de la route de l'Anse Vata entre promenade R Laroque et rue B Pascal,
- Réaménagement des rues Porcheron et des rues Guégan et Lescour entre rues Brun et Porcheron.

Travaux	Rue	Quartier	Coût travaux	Nombre
Remplacement ralentisseurs par plateaux	Rue Blaise Pascal	Anse Vata	2 300 000	3
Passages piétons PMR	Rue Félix Broche	Magenta	500 000	3
Passages piétons PMR	Avenue de la Victoire	Centre-ville	1 200 000	8
Plateau ralentisseur	Rue Auguste Déméné	Tindu	880 000	2
Passages piétons PMR + trottoirs enrobé	Rues Girofano-Bénébig-Olry	Centre-ville	10 500 000	9 passages PMR 190 ml de trottoir
Plateau ralentisseur	rue Charleroi	Vallée des colons	1 350 000	1

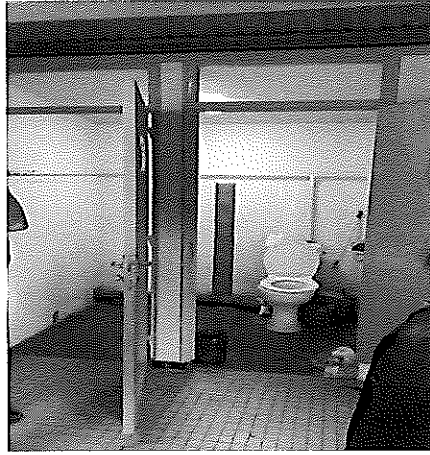
SOUS-COMMISSION CADRE BATI ET LOGEMENT

Diagnostic de l'accessibilité de la maison des associations (du bâtiment B vers les sanitaires)



Recouvrir une partie de la grille avec un revêtement antidérapant.

Élargir la rampe afin de faciliter l'accès vers les WC



Prévoir les travaux pour une mise aux normes des sanitaires



Élargir la rampe de l'accès au WC

Ajouter une place de stationnement PMR avec marquage au sol

Projet Hinclusif

Cette étude permettra de répondre à l'une des missions principales de la commission :

- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap.

Ce recensement ne sera possible qu'à compter de l'année 2024.

Suite à la consultation, le prestataire ERGOLIB a été retenu pour réaliser le guide et la grille d'analyse, conformément au cahier des charges.

INFORMATION SUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE LA VILLE DE NOUMEA

La loi du pays n° 2009-1 du 7 janvier 2009 relative à l'emploi des personnes en situation de handicap oblige la ville de Nouméa à recruter des travailleurs handicapés, à hauteur de 2,5% de son effectif.

Pour un effectif de 1125 agents, on comptait 31 travailleurs handicapés déclarés pour l'année 2022 ce qui correspond à 2,7% de l'effectif de la VDN.

La direction des ressources humaines a réalisé une communication sur les avantages d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) sur l'intranet de la Ville et le News Autres.

Afin d'accueillir des agents en situation de handicap, la Ville s'est dotée d'un logiciel informatique adapté aux personnes malvoyantes et de rampes d'accès et a également sollicité le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (FIPH) dans le cadre d'une demande d'accès au lieu de travail.

En 2022, s'est tenue une première Commission Accompagnement et Retour en Emploi (CARE) qui vise notamment à développer le maintien en emploi des agents en situation de handicap en assurant une veille quant à l'évolution de leur situation professionnelle.